



## Ministère délégué à la Recherche et aux Nouvelles Technologies

### COMMUNIQUE DE PRESSE

10 février 2004

### **Claudie Haigneré, ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies, lance la concertation sur l'avenir de la recherche**

Le Gouvernement engage une réflexion collective et ouverte à tous pour établir un diagnostic partagé pour la recherche française, et pour préparer la loi d'orientation qui fixera le cadre et les perspectives permettant de concrétiser la grande ambition scientifique voulue pour notre pays.

Le Gouvernement a décidé de confier à un Comité d'experts la supervision et la coordination de la concertation qui doit prendre en compte les contributions de tous les acteurs, dans un processus transparent de consultation. Ce Comité sera installé dans les jours qui viennent par le Premier ministre.

« Le Comité aura pour mission d'écouter et de dialoguer, de favoriser une expression très large des points de vue, sans qu'aucun sujet ne soit écarté, de rassembler et de synthétiser l'ensemble des réflexions dans une démarche de consensus ».

La concertation se déroule en 3 phases :

#### **1/ La préparation et l'organisation du débat**

Cette phase consiste à rassembler et exploiter toutes les données et les contributions existantes ou en cours, susceptibles de nourrir le débat et d'alimenter la réflexion.

Dans un premier temps :

- la Ministre de la recherche a rendu public en décembre 2003 un document introductif au débat sur l'avenir de la recherche ;
- sur cette base, elle a demandé aux Présidents et Directeurs des organismes de recherche d'organiser des réflexions associant leur personnel, leurs directeurs de laboratoire, les représentants des organisations syndicales et les instances consultatives;
- de même, les Directions régionales de la recherche et de la technologie réuniront les acteurs et partenaires de la recherche en Région au sein des conférences régionales de la recherche et de la technologie ;

Le document introductif est en ligne sur le site du ministère de la recherche et chacun peut apporter sa contribution personnelle au débat sur l'adresse suivante [www.recherche.gouv.fr/concertation](http://www.recherche.gouv.fr/concertation). Les contributions reçues seront analysées par le Comité.

Jusqu'à la fin du mois d'Avril :

- les membres du Comité d'experts procéderont à des auditions notamment des organisations syndicales, des représentants des chercheurs et personnels de la recherche; de responsables

scientifiques, universitaires, économiques et sociaux, de représentants de la société civile ainsi que de toute personne qu'ils jugeront utile.

- ils analyseront les différentes contributions provenant en particulier des Académies, des organismes, des universités, de l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT), du Parlement, du Conseil Economique et Social, du Conseil d'Analyse Economique et du Commissariat au Plan.

## **2/ La concertation élargie**

Dès le mois d'avril, après un point d'étape avec le Comité d'experts, la concertation sera élargie par l'organisation :

- de colloques thématiques en région
- de débats au sein du Conseil Supérieur de la recherche et de la technologie (CSRT).

Des Assises nationales seront organisées, avant la fin du mois de juin 2004, pour procéder à la synthèse des réflexions issues de la concertation.

## **3/ La préparation du projet de loi d'orientation**

A l'issue de cette concertation et de ces Assises, le Comité d'experts remettra à la Ministre déléguée à la Recherche et aux Nouvelles Technologies un rapport de synthèse sur la base duquel sera préparée par le ministère, la loi d'orientation.

Ce projet de loi sera soumis à discussion en septembre auprès des instances consultatives, en vue de son inscription à l'ordre du jour d'un conseil des ministres et de son dépôt au Parlement.

### **Contacts presse cabinet**

Elisabeth Moussine-Pouchkine & Marie-Ange Folacci

Tel : 01 55 55 83 22 / 01 55 55 83 28 - Fax : 01 55 55 83 47